

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices,  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Laëtitia OLIVIER

N° 23597-2020/2-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2020  
N° 19-2020/RAP-COM

**RAPPORT**  
**des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du développement**  
**économique (BFP-DE) du vendredi 5 juin 2020**

Le **vendredi 5 juin 2020 à 17 heures**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Naïa Wateou et M. Philippe Michel, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 23376-2020/1-ACTS** : projet de délibération instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

**Présents** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

**Membres de la commission DE** :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

**Absents** :

**Membres de la commission DE** :

M. Briec Frogier et M. Louis Mapou.

**Procurations(s)\*** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 7 membres présents et 1 membre absent ou représenté pour la commission BFP et 6 membres présents et 2 membres absents pour la commission DE.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers** :

Mme Nina Julié, Mme Marie-Line Sakilia et M. Aloisio Sako.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par** :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par** :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement à la personne (SGA – DEP) ;

Ainsi que :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSSA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;

Mme Iolani Martin, chargée de mission tourisme auprès du secrétariat général (CMSG) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

### Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 23376-2020/1-ACTS** : projet de délibération instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

\*\*\*

*Dans la discussion générale, M. Sao a demandé une note sur les entreprises bénéficiaires des mesures de soutien mises en place par les provinces, le gouvernement et l'Etat. Il souhaiterait qu'un distinguo soit fait entre patentés, entrepreneurs individuels et sociétés avec salariés afin d'avoir une vision plus claire de la situation. Sur le nombre des bénéficiaires, M. Blaise a répondu que cela concernait 4000 entreprises et qu'il était possible d'avoir un récapitulatif qui répondrait à la demande de M. Sao, sous la forme d'un fichier Excel. L'objectif provincial de soutenir en priorité les patentés a pu être atteint grâce aux aides proposées, ce que M. Larvor a confirmé puisqu'ils représentent plus de 80 % des bénéficiaires.*

*De plus, M. Sao s'est interrogé sur l'aide d'un montant d'1 500 000 francs CFP proposée dans le projet de délibération, et sur le mode de financement de cette somme. M. Larvor a expliqué que ce montant était prévu dans le code des aides du soutien à l'économie (CASE) et correspondait à une aide maximale et mensuelle à la trésorerie, pour assumer les charges incompressibles des entreprises, indépendamment du chiffre d'affaire. L'objectif n'est pas de verser la totalité de cette somme à chaque demande. Quant au financement, M. Blaise a confirmé que toutes ces aides sont inscrites en investissement sur lequel la marge de manœuvre est plus importante puisqu'il est possible de moduler l'emprunt pour trouver d'autres ressources de financements en cas de besoin.*

*Par ailleurs, M. Sao a rappelé que la crise du Covid-19 impactait tous les secteurs économiques et a indiqué qu'il ne comprenait pas le projet de cette aide spécifique au secteur touristique. M. Blaise a reconnu que le projet présenté reprenait des outils mis en place dans le cadre du plan général Covid-19, mais il a précisé que certains secteurs comme celui du tourisme international ont vu la disparition totale de leur chiffre d'affaire, d'où l'urgence d'un plan d'aide spécifique. En complément de ces propos, M. Larvor est revenu sur la mise en place des premières aides qui ont consisté en une vague initiale de subventions d'urgence avec des critères de sélection très larges. Aujourd'hui, il s'agit de passer à un traitement plus spécifique pour le secteur touristique qui continue de souffrir malgré le déconfinement. L'aide totale, qui y sera consacrée, est pour l'instant fixée à 100 millions de francs CFP, grâce au réinvestissement d'une partie de la dotation de la promotion touristique internationale.*

*Puis, Mme Tiéoué a souhaité savoir si cette contribution était cumulative avec les aides déjà attribuées aux entreprises. M. Blaise a confirmé que le cumul était possible mais cela reste coordonné entre le gouvernement et la province Sud. En effet, la province Sud joue le rôle de sélectionneur et d'instructeur pour les subventions des deux institutions. Il est d'ailleurs à noter que le gouvernement va prolonger la durée du chômage partiel de 2 à 6 mois et l'Etat celui du plan de solidarité notamment dans ce secteur.*

*En outre, M. Michel a demandé des précisions notamment sur la manière dont l'aide de la province se conjugue avec la prolongation du dispositif du chômage partiel, mais aussi sur les perspectives de réouverture de la desserte internationale. C'est pourquoi il a demandé une note sur les cibles, les perspectives, et la durée des aides selon les types de structure, afin d'apprécier ce nouveau dispositif.*

*M. Blaise a indiqué la volonté de la collectivité de rester dans l'anticipation et confirme qu'une note sera préparée.*

*M. Michel s'est ensuite questionné sur la perte du chiffre d'affaires (CA) d'au moins 90 %, condition obligatoire pour obtenir cette nouvelle aide, mais qui risque d'être difficile à atteindre si les calédoniens fréquentent les établissements touristiques du territoire. A ce sujet, M. Larvor a expliqué qu'effectivement il existe bien une substitution de la clientèle locale à la clientèle internationale. Néanmoins, certains professionnels du tourisme ne bénéficient pas de cette relance et c'est pourquoi le seuil de 90 % de perte du CA est volontaire, pour ne garder que les entreprises éligibles à ce dispositif. Mme Julié a rebondi sur cette explication pour signifier qu'elle trouvait le seuil des 90 % trop bas. Elle s'est interrogée sur la légitimité de verser une aide qui risque d'être inefficace si elle est versée à des entreprises déjà fortement en détresse et qui risquent de déposer le bilan. En réponse, M. Larvor a affirmé que certains ne bénéficieront pas de la relance touristique locale comme par exemple les loueurs de voiture à Tontouta. Le but de cette contribution est de régler des charges incompressibles, comme le loyer ou les factures d'électricité, afin de mettre en sommeil ces entreprises fortement impactées par la crise pour éviter le dépôt de bilan. L'aide proposée ne se substitue en rien au versement des salaires gérés par le chômage partiel témoignant ainsi de la bonne coordination des dispositifs. De plus, la viabilité de ces entreprises est liée à l'absence de touristes internationaux mais qui ont vocation à revenir. Ces entreprises doivent être prêtes à ce moment-là.*

*De ce fait, M. Michel a demandé s'il ne faudrait pas s'assurer que les entreprises concernées par ce nouveau dispositif, bénéficient déjà du chômage partiel ainsi que du report d'échéances pour réduire le risque du dépôt de bilan avant la reprise économique. Mme Sakilia a rebondi sur cette remarque, souhaitant connaître le nombre d'entreprises identifiées pour cette aide de même que leur viabilité avant la fin de la crise. Elle a soumis l'idée d'utiliser le code de la nomenclature d'activité française (NAF) pour une meilleure identification des entreprises en question. Sur ce point, M. Blaise a expliqué que le code NAF était trop généraliste. En effet, si l'on prend l'exemple du code NAF qui concerne les snacks, il est évident que les snacks de Nouméa sont beaucoup moins impactés que le snack de l'aéroport de la Tontouta. De même, il existe sur le territoire, des sociétés touristiques spécialisées sur une clientèle haut de gamme et étrangères qui sont gravement impactées depuis le début de la crise et d'autres qui ont réorienté leurs offres pour l'accueil de plus de clients locaux. Pour ce qui est du nombre d'entreprises concernées, M. Larvor a ajouté qu'il était possible de connaître les bénéficiaires du chômage partiel et d'inclure cette donnée dans l'analyse. A ce propos, M. Michel s'est demandé s'il ne fallait pas inscrire, dans les conditions d'attribution de l'aide, l'obligation pour l'entreprise de mettre ses salariés au chômage partiel et de demander le report des charges ce qui représenterait un minimum de garantie et de précautions. En réponse, M. Bergery a fait référence à l'article 4 de la délibération qui spécifie que l'entreprise sollicitant l'aide doit faire état des démarches engagées pour rétablir sa situation et ajuster ses charges d'exploitation.*

*De surcroît, Mme Malfar-Pauga a remarqué que si une société rencontrait des difficultés financières avant la crise et qu'elle bénéficiait de cette nouvelle aide, cela n'aurait pour effet que de reculer sa fermeture. M. Larvor a répondu que c'était pour cette raison que l'on demanderait les résultats par mois comparativement à l'année N-1. En complément, Mme Tiéoué a souligné que les sociétés bénéficiaires devraient aussi faire des efforts sur leurs tarifs. M. Larvor a rappelé la campagne actuelle de promotion du tourisme local initiée par la province Sud.*

*En parallèle, M. Sao a souhaité savoir si des sanctions avaient été envisagées pour les entreprises fraudieuses. Sur ce sujet, M. Blaise a tenu à rassurer la commission en expliquant que quand une société perd 90 % de son CA, elle n'a pas pour but premier de faire du profit sur les aides qu'on lui verse. Et c'est d'ailleurs le rôle de la DEFE d'assurer une analyse experte sur les demandes d'aides. Mme Sakilia a proposé que les banques soient aussi un support pour aider à cette analyse. M. Larvor a reconnu que c'était aussi une possibilité, mais compte tenu des informations demandées aux entreprises, cela n'apparaît pas nécessaire.*

*M Sako a demandé que, pour la prochaine assemblée de province, soient communiqués les noms des bénéficiaires, le mode de financement de ces aides et qu'il y ait une totale transparence sur l'emploi de ces aides.*

*En réponse, M. Pannier a expliqué que sur le plan d'urgence voté le 16 mars, le premier niveau d'aide est constitué des crédits tout d'abord dédiés à la première partie du budget participatif sur l'année 2020. Ce qui a été prévu par la délibération, et mis en œuvre, c'est de communiquer aux conseillers, lors de chaque APS, la liste des bénéficiaires, comme cela a été fait à l'occasion de la séance du 7 mai*

; normalement, l'intégralité des aides aura été apportée d'ici à fin juillet. Sur le nouveau dispositif, le même principe de transparence est prévu en termes d'information des élus.

S'agissant du montant total, nous arrivons à un budget global d'un peu plus d'1 milliard. A défaut d'avoir pu être inscrit au budget primitif, ce budget a pu être alimenté par virement entre sections, en utilisant des crédits qui n'avaient pas une utilité immédiate ; il sera complété ensuite dans le cadre de l'élaboration du budget supplémentaire. La principale difficulté rencontrée avait été d'estimer la durée du confinement et son impact sur l'économie. L'exécutif a donc souhaité activer le plan d'urgence par l'Etat, en contribuant à ce fond à hauteur de 91 millions de francs pour le mois de mars, puis avril et coordonner son dispositif avec celui de l'Etat. Le but était de ne léser aucun des demandeurs, mais de les traiter tous avec équité.

Dans ce contexte, la DEFE a bénéficié du renfort d'autres agents de la province, dont l'équipe de la cellule de contrôle de gestion, pour assurer l'analyse des demandes : cela a permis de repérer des anomalies et d'écarter certains dossiers.

Sur ce dernier point, M. Michel a souhaité avoir une information sur les éventuels dysfonctionnements constatés, mais aussi sur les virements de crédits déjà opérés ou à venir.

Pour les anomalies constatées, M. Pannier a confirmé que cela représentait moins de 20 dossiers sur 4000, et rappelé que chaque demande a bien fait l'objet d'une instruction.

Quant aux virements, à partir d'une enveloppe estimée initialement, le choix a été fait d'aller chercher des crédits, par exemple, à la DL ou à la DAEM, sur des opérations sur lesquelles le mandatement des crédits n'interviendrait pas avant le budget supplémentaire (BS). La majoration de cette enveloppe à 1 milliard a donc été possible grâce à ces virements ordonnateurs, et les compléments seront faits lors du vote du BS.

Enfin, M. Michel est revenu sur le fonds de solidarité nationale pour les PME, pour lequel la province Sud devait verser une participation forfaitaire. M. Pannier a expliqué que la province a versé 91 millions de francs CFP et en retour, l'Etat a reversé 600 millions de francs CFP sur le mois de mars, mais il est encore trop tôt pour faire un bilan complet du dispositif qui se poursuit. M. Blaise a ajouté qu'il était normal et légitime que la transparence soit faite sur tous ces dispositifs ; il a rappelé la situation d'extrême urgence dans la mise en place de ces aides en saluant la très grande réactivité des fonctionnaires qui ont fait un travail remarquable pendant cette période. Mme Sakilia s'est interrogée pour savoir si des sociétés créées récemment ont sollicité des aides car elles n'ont pas de repères sur la perte de leur chiffre d'affaire. M. Larvor a confirmé qu'elles ont été prises en compte dans le plan général Covid-19 mais ne sont pas concernées par ce projet de texte qui s'adresse à un nombre limité d'entreprises n'ayant pas d'autres alternatives.

Toujours dans un souci de transparence dans les dispositifs mis en place, Mme Julié a demandé si la province Sud avait connaissance du nombre de prêts attribués par le dispositif des prêts garantis par l'Etat (PGE). Elle aimerait obtenir des remontées objectives et factuelles car les remontées de terrain dont elle dispose sont négatives. M. Blaise a proposé de se rapprocher de la fédération des banques pour avoir des statistiques fiables.

En conclusion, Mme Suve a invité chaque élu à faire la promotion du tourisme local et de le faire savoir via les réseaux sociaux pour assurer la reprise du secteur.

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Articles 1 à 8 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Mme Falaeo, Mme Manuohalalo, M. Philippe Michel et M. Sao se sont abstenus sur ces articles, souhaitant réserver leurs avis pour la séance publique.

### **Commission BFP :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom de Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte.**

Au nom de l'Eveil Océanien, Mme Veylma Falao s'est abstenue au vote de ce texte.

**Commission DE :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).**

**Au nom de Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte.**

**Au nom de l'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents des commissions ont clôturé la réunion à 18 heures 15.

**La présidente de la commission du  
développement économique**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Naïa Wateou'.

**Naïa Wateou**

**Le président de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Michel'.

**Philippe Michel**